

(Vue 1)

L'an mil sept cent soixante douze le
lundy quatorze décembre a midy nous
Michel Routgé commissaire de police
de la ville et communauté de Nantes
raportons avoir estes requis en notre
demure plasse du puilory paroisse saint
Dennis, par les sieurs Henry Hiet Léonnant
François Reneau, Marin Roussel et
Guillaumme Maris tous quatres maitres
peruquiers de cette ville et sindics en
charges de leurs communauté pour la
presante année, pour nous transportés
de leurs compagnie chés plussieurs
peruquier tenants previlège de ferme
qui nint pas la qualité de faire des a[-]
prantis du dit metie de peruquier ny
de montrer a frisser ny a razer etants
par veneux a la fosses et entrés dant
la boutique du nommé Casteva peruquier
previlisgie les dits sindic nous ont fait
voir et remarqué un negre qui paignet
une peruque a bourse brunne et nous

(Vue 2)

avons vû et remarqué ledit négre a
pegnier ladittte peruque a Bourse Crunne
nous avons demandé audit negre son nom
et aqui il apartenoit et sil aprénoit
a razer et a frisser et sil manget et couchet
chez le dit Castera et depuis quel tant , nous
a repondu ce nommer Villon appartenant
au sieur bourgeois ameriquin et quil avoit
entré chez le dit Castera pour aprandre
a razé et a frisser et que la ditte peruque
quil pegniée settet pour saprandre et
que depuis dix jours quil etoit chéz
le dit Castera yl li avoit toujours mangé
et couché, nous avons demandé au nommée
louis Pollet garson peruquie chez ledit Castera
et a Marie Duguet fille domestiqueou etoit
leur metre nous ont repondus etre sorty a faire
ses pratiques, nous avons sortys de chez ledit
Castera pour continuer les dittes visites, etants
retournais peu de tans après chéz ledit Castera

et entrésdant l'arriere boutique nous avons
trouvé ledit Castera a table a dinne aveq ses
garson et ledit Villon a manger separament

(Vue 3)

ayant déclaré audit Castera le jugoit de notre
transport et sommé de nous declarer et quelle
qualité le negre du sieur bourgeois cy set enladite ??? ous en pantion nous a
repondu que le sieur bourgeois luy a lesse quant
il a parti pour la campagne e quil luy estoit
libre de luy faire fare tout se quil luy plaira
nous avons représabté audit Castera que
nous avons trouvé la premiere fois que nous
avons etes dant ca boutique ledit Villon
negre au sieur bourgeois a pegnier une
peruque a bourre brunne le dit Castera
a repondu que nous navions qua venir
tous les jours que nous luy en verrions faire
autant et que cy nous etions venus chez
luy une demy heure plutot
luy nous laurion trouvé luy meme a
luydonner une leson dudit metie
et que nous ne pouvion lanpecher de le
faire et la reponse dudit Castera somme
ledit Castera de signier a faut refeus
de tout quoy nous avons rapporté le presan
pour valoir et servir ce que de raison

(Vue 4)

leddit jour et an cinq mots
interlignes a preuves
un mot rayé nul les dits syndic
ont signies aveq nous Marie Leud
Roussel syndic veynaud syndic
louit syndic Routgé
déposé au greffe le quatorze
d[ecemb]re